

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/01/2010

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à GINI Patrick, SAVOIE Jean-Christophe qui donne procuration à PILLARD Claudie.
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 03/12/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I. ACQUISITION AH 375

M. le Maire rappelle la demande de la Commune de Septmoncel de voir intégrer dans le patrimoine communal le délaissé du domaine public Départemental au lieudit "Le Tournant de la Chaux" situé sur le CD436, face à la VC1 "Route de la Vie Neuve".

Suite à l'accord de cession pour l'€uro symbolique par la Commission Permanente du Conseil Général, ladite parcelle, après réalisation d'un document d'arpentage, a été cadastrée sous le n° AH375 avec une superficie de 3a 86 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition pour l'€uro symbolique de la parcelle AH375 et mandate M. le Maire, ou à défaut, M. le Premier Adjoint pour signer tout document relatif à cette affaire.

II. FOYER JURASSIEN : GARANTIE EMPRUNT PAR LA COMMUNE

M. le Maire fait part du courrier du Foyer Jurassien en date du 16/12/2009 sollicitant une garantie sur l'emprunt qu'il souhaite contracter pour financer le logement locatif T4 réservé aux exploitants de la boulangerie, de la Résidence "Le Rubis".

En effet, la Caisse des Dépôts et Consignations impose un cautionnement à 100 % de la commune afin d'accorder au Foyer Jurassien, en sus des subventions dont il peut bénéficier, un prêt PLUS, de 93 000 € d'une durée de 40 ans, au taux préférentiel, actuariel brut de 1.85 % avec modalité de double révisabilité limitée sur la base de référence du Livret A.

M. le Maire informe l'assemblée que ce cautionnement par les collectivités territoriales est habituel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de cautionner l'emprunt du Foyer Jurassien à hauteur de 100 %.

III. INTEGRATION FRAIS D'ETUDE

M. Patrick GINI, premier Adjoint, fait part de la nécessité de procéder à une régularisation comptable pour intégrer les frais d'études, suite à la réalisation des travaux du Pont du Chapy. Considérant que l'étude d'un montant de 4066.40€ concernant la réfection du Pont du Chapy a été suivie de travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de transférer les frais d'étude au compte 23 « Immobilisations en cours » de la manière suivante :

- 2031 R "Frais d'Etudes" 4 066.40 €
- 2315D "Installations, matériel et outillages techniques" 4 066.40 €

IV. MODIFICATION TRACE CHEMIN RURAL "LA CHENEVIERE"

M. le Maire rappelle que le chemin rural de « La Chenevière » a fait l'objet, il y a plusieurs années d'une modification de tracé sans régularisation aux services du Cadastre, ni échange de terrains avec les propriétaires riverains.

Le document d'arpentage récemment réalisé par les Consorts REGAD est présenté à l'assemblée qui doit, par ailleurs, se positionner sur les échanges de terrains concernés, proposés à l' Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Entérine le document d'arpentage et les modifications apportées,
- Accepte l'ensemble des échanges entre les consorts REGAD, LENER et la Commune de Septmoncel pour l' Euro symbolique,
- S'engage à accorder des permissions de voirie pour tous travaux de raccordement de réseau devant traverser le chemin rural,
- Mandate M. le Maire ou à défaut le 1^{er} Adjoint pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

V. ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE : REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire donne lecture de la lettre de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui fait part de ses inquiétudes quant à la réforme des collectivités territoriales et celle annoncée de la taxe professionnelle ; ces projets menaçant l'avenir des communes rurales, affaiblissant les territoires et leurs représentants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, apporte son soutien à la motion de l'AMRF et confirme ses inquiétudes face à ces projets de réforme.

VI. COURRIERS DIVERS

A) PREFECTURE DU JURA

M. le Maire fait part du courrier de Mme la Préfète en date du 09/12/2009 informant de l'attribution d'une Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour une somme forfaitaire et unique de 12 911 €, en compensation des charges financières imputables à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le coût total de la révision s'élevant à ce jour à 36 292.54 €, la partie financée par l'état représente, compte tenu des frais d'insertion et d'enquête publique environ 1/3 des charges.

B) INSEE - RECENSEMENT

Par son courrier du 03/12/09, M. le Directeur Régional de Franche-Comté de l'INSEE informe du mode de calcul à compter du 1er janvier 2010 de la "population légale" des communes.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, sachant que les enquêtes de recensement sont réparties sur 5 ans, la population légale est une population calculée en milieu de période, à savoir pour 2010, le 1er janvier 2007.

Pour la Commune de SEPTMONCEL, la population légale au 01/01/10 est de 687 personnes :

- Population calculée au 01/01/07 : 661
- + Population comptée à part : 26

(Ex. personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune)

Selon la méthode de calcul, en l'absence de nouveau recensement, la population légale au 1er janvier des années prochaines continuera à progresser, compte-tenu de la dernière valeur recensée.

En revanche, si le calcul prenait en considération uniquement la population recensée en 2009, le chiffre affiché serait de **715**.

C) COURRIEL DE LA FEDERATION JURASSIENNE DE LA LIBRE PENSEE

Dans son message électronique du 15/12/2009, la Fédération Jurassienne de la Libre Pensée sollicite la commune pour la mise à disposition gratuite d'une salle pour les obsèques civiles afin que les familles des disparus puissent leur rendre hommage dignement.

M. le Maire rappelle que le Comité des Fêtes de Septmoncel a accepté, par le passé, de prêter des vit'abris lors d'obsèques civiles et de risque d'intempéries.

Aussi, compte tenu de la déclivité du village et de l'éloignement des salles éventuelles par rapport au cimetière, la solution du "Vit'abris" semble la plus pertinente actuellement.

L'assemblée approuve cette proposition.

D) JURA CYCLISME / TOUR DU JURA

En marge du Tour du Jura programmé les 14, 15 et 16 mai et dans le cadre des festivités d'avant Tour de France, le Club "Jura Cyclisme Pays du Revermont" informe par son courrier du 20/12/09 qu'il organisera le dimanche 30 mai, une montée chronométrée des lacets de Septmoncel.

Le départ sera donné à St-Claude et l'arrivée sera jugée à Lamoura. L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non.

Afin de valoriser cet événement, le Conseil Municipal propose de mettre en place :

* Le Prix des Lacets de Septmoncel.

Contact sera pris avec l'Association pour la concrétisation détaillée de cette initiative.

E) COURRIER DU DIRECTEUR DE L'ECOLE DE SEPTMONCEL

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la copie du courrier de M. le Directeur de l'Ecole de Septmoncel adressé le 13/12/09 à M. l'Inspecteur d'Académie afin d'évoquer les raisons de son refus de renseigner le fichier "Base Elèves" mis en place par l'Education Nationale. Le Conseil d'Ecole, lors de sa réunion du 14/12/2009, a pris une motion désapprouvant le fichier "Base Elèves" et soutenant le Directeur d'Ecole dans sa démarche.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 15/05/2008 faisant part de ses interrogations quant à la mise en place de ce fichier.

En parallèle, Mme Christelle RAFFIN, déléguée au Conseil d'Ecole, fait part de ses craintes sur l'accès et l'utilisation par des administrations des données de ce fichier renseigné dès l'entrée à l'école de l'enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité maintient sa position, à savoir qu'il n'est pas favorable aux renseignements de la Base Elèves dès lors que l'intérêt et l'utilisation de cette base de données ne sont pas justifiés par les services de l'Etat.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

A) PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Par courrier en date du 04/01/10, Mme la Préfète adresse le projet d'APPB - Corniches calcaires du département du Jura qui vise à mettre à jour le dispositif de protection en faveur du faucon pèlerin et autres oiseaux rupestres, des études récentes ayant montré que les zonages n'étaient plus adaptés à la répartition actuelle des oiseaux.

Les zones de protection soumises à instauration sur la commune de Septmoncel sont : le Cirque des Foules, les Gorges du Flumen et la Roche Blanche, ce qui entraîne les interdictions de tous travaux, de tous équipements (via ferrata, voies d'escalade, vol libre, éolienne, ..) ou d'aménagement de belvédères.

M. le Maire précise que cet arrêté remet notamment en cause le projet de via-ferrata du Cirque des Foules qui est en voie d'être mené à bien et rappelle que la Communauté de Communes de Val de Bienne avec la Commune de Septmoncel se sont engagées sur des études précisant les conditions d'installation d'une via-ferrata :

- Expertise faunistique et floristique par le Cabinet Guinchard (coût : 3 289 €)
- Etude des chiroptères par le CPEPESC (coût : 4 328 €)
- Etude de tracé.

Et ce, après consultation des membres du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et de la Direction Régionale de l'Environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, demande à Mme la Préfète du Jura de tenir compte du projet de via-ferrata du Cirque des Foules dans l'arrêt proposé, confirme l'existence du site d'envol du Replan ainsi que l'aménagement de belvédères.

B) DEVIS BARRIERES GORGES DU FLUMEN

M. le Maire rappelle que la passerelle Sauvain ainsi que la passerelle du sentier de la conduite forcée EDF et la barrière, toutes situées dans les Gorges du Flumen sont très détériorées malgré leur remplacement il y a une dizaine d'années.

A la demande de M. le Maire, la Direction Régionale de l'Environnement a donné son accord pour une réfection en ouvrages métalliques plutôt qu'en bois.

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a étudié les structures possibles et sollicité un devis auprès de la Société F.T.T.A. de Septmoncel :

- devis estimatif pour la réparation de la passerelle Sauvin 4 506.25 € HT
- devis estimatif pour la réparation de la passerelle sentier EDF 5 652.64 € HT
- devis estimatif pour la barrière entrée Gorges du Flumen 2 780.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a pris connaissance de ces devis et sollicite le PNR du Haut-Jura pour une recherche de financements et aides diverses.

C) NOUVELLE PUBLICATION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SYDOM) DU JURA

M. le Maire présente le nouveau document "Le Tri de A à Z" édité par le SYDOM. Afin de diffuser l'information, il est proposé de commander 100 exemplaires qui seront distribués à la mairie, à l'école, à la bibliothèque, au cabinet médical, ... ainsi que 30 affiches et 20 ex. de l'adhésif "Stop Pub".

D) LIBRAIRIE AMBULANTE

Suite au courrier adressé le 27/11/09, Mme Maud FAVRET a rencontré M. le Maire et il a été convenu de la mise à disposition de la salle du conseil :

- ❖ le jeudi de 10 h 00 à 14 h 30 semaines impaires pour la vente de livres neufs et d'occasion.

Le planning est consultable sur le site www.septmoncel.fr

E) DEMANDE D'UNE PERSONNE BENEVOLE AU FLEURISSEMENT

Mme MICHAUD, bénévole au fleurissement de la commune, sollicite la pose d'un robinet à l'extérieur du presbytère afin de faciliter l'arrosage.

Pour plus de commodités, M. le Maire propose de lui confier une clé du presbytère afin d'accéder au robinet intérieur.

Le Conseil Municipal prend note et étudie une solution.

F) REMERCIEMENTS

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements adressés par les personnes qui ont bénéficié de plantes ou colis de Noël.

G) REMPLACEMENT Melle FLORENCE PROST

Afin d'assurer le remplacement à l'école de Melle Florence PROST lors de ses absences pour divers stages ou formations, Mme Isabelle GROSSIORD a accepté un contrat de travail de 10 heures par mois pour les 3 mois à venir.

H) CONSEIL NATIONAL DU NORDIQUE

Mme Claudie PILLARD, déléguée au Syndicat Mixte de Développement Touristique (SMDT) et à Jura Nordique, dresse un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 20/01/2010.

Le Conseil National du Nordique (CNDN) dont le siège est au Centre National de Ski Nordique à Prémanon et travaillant sous l'égide du Ministère chargé des Sports, a réalisé une enquête nationale sur 13 sites, dont le territoire des Hautes Combes, au cours de la saison hivernale 2008/2009.

L'objectif est la création d'un guide du nordique qui soit un recueil de "bonnes pratiques", guide en cours de publication.

Le CNDN propose au SMDT un accompagnement pour approfondir l'étude sur les Hautes Combes. Une première rencontre a eu lieu le 20/01/2010.

Pour information, les pratiquants de ski de fond, de raquettes, de luge, de marche à pied seront questionnés selon les conditions fixées par le groupe d'étude. Cette étude sera effectuée sur une dizaine de jours, de la fin janvier à la mi-mars.

I) REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES-SMDT FUSION DES OFFICES DE TOURISME

Mme Claudie PILLARD, déléguée, dresse un compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes qui s'est tenue le 19/01/2010.

La Communauté de Communes des Hautes Combes donne un avis favorable pour une fusion des Offices de Tourisme. Le SMDT ne s'étant pas encore prononcé.

Quant à la position du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la personne chargée de mission évoque l'orientation vers un pôle de fusion des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative à l'échelle du Pays.

Le but est de professionnaliser les personnels, développer une documentation et une communication globales.

Une exception concerne les stations disposant de structures plus étoffées et qui ne sont pas intéressées actuellement par cette fusion.

J) PANNE ENGIN DE DENEIGNEMENT

M. le Maire fait part de la panne de turbot survenue sur l'engin de déneigement Mercedes.

Le coût de la réparation est d'environ 2 000 €.

Par ailleurs, M. Le Maire souhaite qu'un courrier d'insatisfaction soit adressé à l'entreprise Mercedes France avec communication de toutes les factures relatives aux réparations jugées récurrentes et anormales qui témoignent d'un manque de robustesse et de fiabilité de cet Unimog 300.

Séance levée à 22h50

Le Maire,

Affiché le 28/01/2010

Raphaël PERRIN